



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0658 du 22/08/2016

Arrêté du 1^{er} août 2016

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT RECLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte reclassement d'une inspectrice divisionnaire des
Finances publiques hors classe

Date d'application : 01/09/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RECLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RECLASSEMENT D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 20 juin 2007 portant promotion dans le grade de receveur percepteur ;
- VU l'arrêté du 05 décembre 2008 portant avancement d'échelon dans le grade de receveur percepteur ;
- VU l'arrêté du 20 août 2011 portant reclassement dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale ;
- VU l'arrêté du 13 janvier 2012 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale ;
- VU l'arrêté du 30 avril 2014 portant promotion dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe ;
- VU l'arrêté du 24 juin 2014 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe ;
- VU l'arrêté du 4 août 2008 de la Cour des comptes portant accueil en détachement dans le corps des attachés des juridictions financières ;
- VU les arrêtés des 26 août 2011, 14 août 2013 et 13 mars 2015 de la Cour des comptes portant avancement d'échelon ;
- VU l'arrêté du 19 janvier 2016 portant promotion au grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2016 ;
- Sur la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions des arrêtés des 20 juin 2007, 5 décembre 2008, 20 août 2011, 13 janvier 2012, 30 avril 2014 et 24 juin 2014 concernant l'avancement d'échelon dans le grade de receveur percepteur et dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, la promotion et l'avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe de Mme Brigitte VIOLETTE :

Ancienne situation	Grade-Echelon	Date prise de rang	Date effet pécuniaire	IB
	Receveur percepteur 1 ^{er} échelon	01/05/2006	01/07/2007	780
	Receveur percepteur 2 ^{ème} échelon	01/01/2009	01/01/2009	821
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 2 ^{ème} échelon	01/01/2009	01/09/2011	821
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 3 ^{ème} échelon	01/01/2012	01/01/2012	864
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe 1 ^{er} échelon	01/05/2013	01/09/2014	864
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe 2 ^{ème} échelon	01/10/2014	01/10/2014	916

Article 2 : Mme Brigitte VIOLETTE, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe 2^{ème} échelon est reclassée dans le 3^{ème} échelon du grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe dans les conditions ci-après indiquées :

Nouvelle situation	Grade-Echelon	Date prise de rang	Date effet pécuniaire	IB	Réduction utilisée (en mois)
	Receveur percepteur 2 ^{ème} échelon	01/01/2009	01/01/2009	821	
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 2 ^{ème} échelon Reclassement	01/01/2009	01/09/2011	821	
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 3 ^{ème} échelon	01/09/2011	01/09/2011	864	
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 4 ^{ème} échelon	01/09/2013	01/09/2013	901	
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe 2 ^{ème} échelon	01/09/2013	01/09/2014	916	
	Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe 3 ^{ème} échelon	01/09/2015	01/09/2015	985	

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 1^{ER} AOÛT 2016
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINTE AU CHEF DU BUREAU RH-1B,

ANNE TALON